

# Bulletin d'inscription

## Bourse aux jouets & Puériculture

### Dimanche 09 novembre 2025



Association  
**LA GARANCE**

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Adresse mail (en majuscule) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

( rayé la mention inutile)

Titulaire de la carte d'identité ou passeport n° \_\_\_\_\_

- Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels, ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

- Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et de le respecter.

Nombre(s) de table(s) : \_\_\_\_\_ (4€ la table)

Nombre(s) de portant(s) : \_\_\_\_\_ (2€ le portant non fournie par la garance)

Total table(s) : \_\_\_\_\_ Total de portant(s) : \_\_\_\_\_

Totaux : \_\_\_\_\_

Par :  chèque ou  espèce

Objets mis en vente :

Puériculture  Jouets  Autres en rapport avec la manifestation

**Réservation repas :**  Formule complète 8 euros  Sandwich seul 4€  Rien

1 Sandwich aux choix :

Jambon beurre  Rosette  blanc dinde  Jambon fromage  Rosette fromage  Dinde fromage

1 paquet de chips

1 crêpe

Café offert

## Règlement intérieur : Bourse aux jouets & Puériculture

Du 09 Novembre 2025

Organisée par l'Association de la Garance

**Article n°1 :** L'association est organisateur de la Foire à la puériculture et bourse aux jouets, se tenant à la salle des fêtes de la Baronnie de 09h00 à 17h00

L'accueil des exposant débute à 08h00, installation des stands de 08h00 à 08h45,

**Article n°2 :** Les emplacements sont attribués aléatoirement. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué.

**Article n° 3 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements , l'organisateur seul sera habilité à la faire si nécessaire.

**Article n°4 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire et en lien avec le thème de la manifestation jouets, jeux, livres pour enfants, décoration de chambre enfants, matériel de puériculture équipement etc.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit dangereux, jouets cassé ou détérioré etc ...).

**Article n°5 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la manifestation et s'engage donc à ramener les invendus.

**Article n°6 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Toute vente de boisson ou d'alimentation est réservée au organisateur.

Date:

Signature :

« Ajouter la mention Lu et approuvée »